

Conseil de sécurité

Distr. générale
1er décembre 2017
Français
Original : anglais

Rapport du Secrétaire général sur le Soudan du Sud (Période du 2 septembre au 14 novembre 2017)

I. Introduction

1. Le présent rapport est présenté en application de la résolution 2327 (2016) du Conseil de sécurité, par laquelle le Conseil a prorogé le mandat de la Mission des Nations Unies au Soudan du Sud (MINUSS) jusqu'au 15 décembre 2017 et m'a prié de lui rendre compte de l'application de son mandat tous les 90 jours. Il porte sur les faits survenus du 2 septembre au 14 novembre 2017. Les résultats de l'examen stratégique de la MINUSS, que j'ai demandé en septembre, seront communiqués au Conseil de sécurité dans un rapport spécial.

II. Situation politique et économique

2. La mise en œuvre de l'Accord sur le règlement du conflit en République du Soudan du Sud (l'« Accord de paix ») a peu progressé au cours de la période considérée. Pendant ce temps, l'Autorité intergouvernementale pour le développement (IGAD) a consulté des représentants de toutes les parties à l'Accord de paix, l'opposition armée et d'autres groupes de parties prenantes en vue de convoquer une réunion du forum de haut niveau pour la revitalisation. Ces consultations visaient à examiner les mesures concrètes à prendre pour rétablir un cessez-le-feu permanent, mettre pleinement en œuvre l'accord de paix et fixer un calendrier révisé et réaliste aux fins de la tenue d'élections démocratiques à l'issue de la période de transition. Les principales parties prenantes se sont dites favorables à l'initiative mais peinent à s'entendre sur ce que recouvre véritablement la « revitalisation » de l'Accord de paix.

3. Le Gouvernement provisoire d'union nationale a continué de privilégier les efforts de réconciliation par le dialogue national, qui devrait se conclure en avril 2018. Les consultations initiales au niveau infranational ont commencé dans les zones de l'Équatoria central, du Bahr el-Ghazal septentrional et du Haut-Nil largement contrôlées par le Gouvernement. Il reste cependant difficile d'y obtenir la participation de tous car de nombreuses parties prenantes estiment que le Gouvernement utilise le dialogue national pour se soustraire à l'Accord de paix. Entretemps, l'économie continue de se détériorer, avec des conséquences désastreuses pour une grande partie de la population.

17-21013 (F) 051217 051217





Évolution de la situation politique nationale

4. Le 25 septembre, la Commission mixte de suivi et d'évaluation a organisé un atelier d'évaluation pour examiner les rapports de ses six comités de travail sur les progrès accomplis dans la mise en œuvre des chapitres thématiques de l'Accord de paix. À la 20e séance plénière de la Commission, le 18 octobre, son Président a présenté un résumé des conclusions, observations et recommandations contenues dans ces rapports, répétant que l'état de la mise en œuvre était « modeste, au mieux » car « celle-ci avait été perturbée en juillet 2016 et que très peu de progrès avaient été faits dans l'application des dispositions clefs ». Le Gouvernement provisoire d'union nationale a présenté sa propre réponse aux rapports de situation de la Commission, indiquant que les chapitres I et II de l'Accord de paix avaient été appliqués à 78 % et 63 % respectivement et que des progrès avaient été faits dans l'application des chapitres restants. La plénière est convenue de communiquer les rapports à l'IGAD aux fins des préparatifs du forum de haut niveau pour la revitalisation.

5. Le 6 octobre, le Comité directeur du dialogue national a présenté au Président Salva Kiir un rapport préliminaire décrivant ses travaux à ce jour, les causes profondes du conflit en cours et les réformes à mener pour consolider la paix et la stabilité. Les sous-comités du Comité directeur ont ensuite entamé le dialogue local, limité à ce jour aux zones contrôlées par le Gouvernement, notamment Yei, Morobo, Kaia, Lainya et Joubek en Équatoria central, Aweil, Aweil-Est et Lol au Bahr el-Ghazal septentrional et Malakal dans le Haut-Nil. Les participants, dont les chefs traditionnels et religieux, les femmes, les jeunes et les autorités locales, ont soulevé de nombreuses questions concernant la paix et la sécurité, la bonne gouvernance et les réformes des institutions, du secteur public et de la constitution. Les débats ont été ouverts et francs dans l'ensemble mais des participants se sont dits préoccupés par la tenue du dialogue national alors que des points essentiels de l'Accord de paix restaient à appliquer et par la présence de forces de sécurité gouvernementales à certaines consultations.

6. Du 10 au 12 octobre, la direction et le secrétariat du Comité directeur ont participé à une retraite organisée en Afrique du Sud par le Vice-Président du pays et Envoyé spécial au Soudan du Sud, Cyril Ramaphosa, avec l'appui technique de l'Organisation des Nations Unies. Alors qu'il était en Afrique du Sud, le Comité directeur a tenté une fois de plus de prendre contact avec Riek Machar, chef du Mouvement/Armée populaire de libération du Soudan (M/APLS) dans l'opposition, qui a refusé de le recevoir. Les dirigeants de l'opposition en exil ont continué d'affirmer qu'un véritable dialogue national ne pouvait avoir lieu qu'après la fin du conflit et l'ouverture d'un nouveau processus de paix impliquant toutes les parties prenantes.

7. Après que le Gouvernement a dit qu'il comptait organiser les élections aux dates prévues dans l'Accord de paix, le 9 septembre, la Commission électorale nationale a annoncé l'ouverture de la période préélectorale. Cette annonce va à l'encontre de l'évaluation faite le 27 septembre par la Commission mixte de suivi et d'évaluation, selon laquelle des élections crédibles ne pourraient avoir lieu à la fin de la période de transition actuelle en raison des déplacements massifs, de l'insécurité alimentaire grave et du manque d'infrastructure institutionnelle et constitutionnelle. Les organisations de la société civile ont exprimé des préoccupations analogues.

8. Le 7 novembre, le Ministre de la Justice et des affaires constitutionnelles a présenté le projet de loi transitoire sur la modification de la Constitution au Conseil des ministres en réunion extraordinaire. Le projet de modification vise à intégrer l'Accord de paix de 2015 à la Constitution provisoire de 2011. Le Conseil des

ministres a demandé au Ministre d'en modifier plusieurs points avant de le présenter à l'Assemblée législative nationale provisoire pour adoption.

Mobilisation régionale et internationale

9. Le 20 septembre, en marge de la soixante-douzième session de l'Assemblée générale, le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine a tenu une réunion ministérielle et publié un communiqué sur la situation au Soudan du Sud, réitérant que l'Accord de paix restait la seule possibilité viable de parvenir à une paix durable. Le Conseil a prévenu qu'il envisagerait les mesures nécessaires, y compris des sanctions, si les parties sud-soudanaises continuaient de retarder la mise en œuvre intégrale de l'Accord. Il a aussi souligné l'importance d'un dialogue national ouvert à tous, indépendant et transparent.

10. Le 21 septembre, j'ai animé avec l'Union africaine et l'IGAD une réunion de haut niveau sur le Soudan du Sud, destinée à convenir de mesures collectives pour y appuyer la revitalisation du processus politique. Les participants ont réaffirmé d'une seule voix leur appui au forum de haut niveau pour la revitalisation mené par l'IGAD et exhorté toutes les parties à l'Accord de paix, ainsi que les groupes d'opposition, à participer constructivement au processus.

11. Le 17 octobre, le Conseil des ministres de l'IGAD a achevé les consultations préliminaires avec les parties au conflit, dont le Gouvernement provisoire d'union nationale et les groupes d'opposition en Afrique du Sud, en Éthiopie, au Kenya, en Ouganda et au Soudan, en vue du forum de haut niveau pour la revitalisation. Selon l'IGAD, toutes les parties ont accepté le processus comme base de discussion et sont convenues de décréter un cessez-le-feu et la cessation des hostilités. L'IGAD réfléchit maintenant aux résultats de ces consultations, aux contributions écrites et aux possibilités de mener le processus de revitalisation. Des divergences subsistent entre les parties sur ce que recouvre le processus de revitalisation. Alors que le Gouvernement soutient que l'initiative de revitalisation est un examen de l'application de l'Accord de paix et non une renégociation, les factions de l'opposition la considèrent comme une occasion de rouvrir la négociation d'importants points de l'Accord. Les dirigeants du MPLS (anciens détenus) n'ont pas exclu non plus une renégociation partielle de l'Accord de paix.

12. Du 16 au 18 octobre, plusieurs groupes d'opposition, dont les dirigeants du MPLS (anciens détenus) hors du Gouvernement provisoire d'union nationale, le Mouvement démocratique National, le Front de salut national, le Mouvement national sud-soudanais pour le changement et le Parti démocratique fédéral du Soudan du Sud se sont réunis à Nyahururu (Kenya) pour harmoniser leurs positions. Les participants se sont entendus sur des principes et un document-cadre de coopération et sont convenus de mettre fin aux hostilités et à la propagande négative réciproque. Les représentants du M/APLS dans l'opposition pro-Machar, de l'Alliance république démocratique unie et du Mouvement démocratique populaire ont exprimé l'intention de participer aux réunions à venir. Dans une déclaration faite à la presse le 18 octobre, le groupe du M/APLS dans l'opposition pro-Machar a réaffirmé sa volonté de s'engager dans un processus de paix transparent, tout en mettant en cause l'impartialité du forum de haut niveau pour la revitalisation.

13. Le Haut-Représentant de l'Union africaine, l'ancien Président malien Alpha Oumar Konaré, a poursuivi son action en faveur du processus de paix. Durant la première quinzaine de novembre, il s'est rendu en Éthiopie et en Afrique du Sud pour s'entretenir avec le Président de la Commission de l'Union africaine, Moussa Faki Mahamat, et le Président sud-africain, Jacob Zuma, et discuter avec eux de la manière de donner suite aux décisions prises récemment par le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine pour renforcer l'appui politique au processus de paix.

Les 3 et 9 novembre, il a également convoqué des réunions tripartites de l'Union africaine, de l'IGAD et de l'ONU, comme l'a demandé le Conseil de paix et de sécurité.

Autres faits survenus sur le plan politique

14. Le 6 septembre, le Département du Trésor des États-Unis a annoncé des sanctions ciblées contre trois responsables sud-soudanais pour leurs agissements menaçant la paix, la sécurité ou la stabilité du Soudan du Sud. Le Bureau du contrôle des avoirs étrangers a désigné à cet effet Malek Reuben Riak Rengu, chef adjoint de la Force de défense et inspecteur général de l'Armée populaire de libération du Soudan, Michael Makuei Lueth, Ministre de l'information, des technologies des communications et des services postaux, et Paul Malong Awan, ancien chef d'état-major de l'APLS. Le Gouvernement a qualifié cette mesure d'injustifiée et de « néfaste au processus de paix ». Le 3 novembre, le Gouvernement canadien, en vertu de la Loi sur la justice pour les victimes de dirigeants étrangers corrompus, a également annoncé des sanctions ciblées contre ces trois personnes.

Évolution de la situation économique

15. Le Soudan du Sud connaît de graves problèmes économiques. L'inflation et la dépréciation de la livre du Soudan du Sud continuent d'affaiblir le pouvoir d'achat des ménages. Octobre 2017 a été le vingt-troisième mois consécutif d'inflation à trois chiffres, avec une augmentation de 131,9 % de l'indice annuel des prix à la consommation. Les prix des produits alimentaires se sont stabilisés mais ceux des services de base – eau, éducation, santé et transports – ont fortement augmenté. L'insécurité et les déplacements de population continuent d'entraver la production agricole qui, selon les estimations, aurait diminué de 6,3 % sur l'ensemble du pays. Le Gouvernement a poursuivi l'élaboration d'une stratégie triennale de développement national (juillet 2018-juin 2021) visant à consolider la paix et à stabiliser l'économie. En outre, des consultations sont en cours en vue de réformer les subventions aux carburants pour atténuer les pénuries et améliorer l'application du principe de responsabilité.

III. Conditions de sécurité

16. Les conditions de sécurité sont restées tendues le Haut-Nil : des affrontements ont été signalés entre l'APLS et le M/APLS dans l'opposition pro-Machar. Des violences intercommunautaires dans les Lacs et la région du Bahr el-Ghazal ont également fait des victimes civiles. Les violations persistantes de l'accord de cessation des hostilités ont également causé de nouveaux déplacements de civils et de nouvelles violations des droits de l'homme et accentué les besoins humanitaires.

Région du Haut-Nil

17. Le 11 septembre, des affrontements ont eu lieu entre l'APLS et le M/APLS dans l'opposition pro-Machar près d'Adodo, au sud d'Aburoc, sur la rive ouest du Nil. Le 28 septembre, l'APLS a lancé une offensive contre le M/APLS dans l'opposition pro-Machar à Atar (comté de Panyikang). En représailles, le M/APLS dans l'opposition aurait bombardé des positions de l'APLS dans la zone de Pagak les 3, 9 et 11 octobre.

18. Dans l'État de l'Unité, les conditions de sécurité sont restées instables : des affrontements entre l'APLS et le M/APLS dans l'opposition pro-Machar ont été signalés dans le centre et dans le sud. Le M/APLS dans l'opposition a signalé des

affrontements à Patit et à Lingpuot le 6 septembre. Des rumeurs de ces attaques ont poussé au moins 500 personnes à gagner la zone de protection temporaire de la MINUSS à Leer. Du 9 au 13 septembre, des forces de l'APLS et du M/APLS dans l'opposition pro-Machar se sont affrontées à Bieh (comté de Koch). Le 18 septembre, l'APLS dans l'opposition aurait pris momentanément Nhialdiu, faisant un nombre indéterminé de victimes, dont des civils. Selon de nombreuses sources, des affrontements ont eu lieu entre les deux forces à Nhialdiu et à Nyeong (comté de Roubkona) les 24 et 25 septembre, forçant les fonctionnaires gouvernementaux et les forces de l'APLS à se retirer et des civils à se déplacer. Le 4 novembre, elles se sont affrontées à Ngop et à Tharkan, près de Nhialdiu, faisant des victimes des deux côtés. À Bentiu, les groupes armés ont échangé des tirs près de la partie est du site de protection des civils de la MINUSS et quelques tirs ont visé directement le personnel militaire de la MINUSS, qui a riposté.

19. Dans l'État du Jongleï, le M/APLS dans l'opposition pro-Machar et des jeunes Lou Nuer de Nyirol et Akobo ont attaqué l'APLS à Waat le 1er octobre et des affrontements sporadiques ont eu lieu durant tout le reste du mois. Selon plusieurs sources, l'APLS aurait utilisé des hélicoptères d'attaque contre des positions du M/APLS dans l'opposition sur la piste d'atterrissage de Waat le 7 octobre. L'APLS a affirmé avoir conservé le contrôle de Waat après avoir repoussé les forces de l'opposition. Des accrochages intermittents entre les deux forces ont également été signalés à la fin d'octobre.

Équatoria

20. Dans l'Équatoria oriental, l'insécurité et la criminalité ont continué à Torit et alentour, entraînant des déplacements de population. Des forces organisées ont effectué des patrouilles pour réduire les activités criminelles dans la ville mais la population locale a signalé que des soldats de l'APLS en patrouille de nuit avaient harcelé et agressé un civil le 21 septembre. Par la suite, le 25 septembre, une patrouille de la MINUSS se rendant à Gonyoro a été arrêtée à un point de contrôle de l'APLS à Ifwotu et s'est vue refuser le passage.

21. En Équatoria central, les affrontements sporadiques entre les forces de l'APLS et du M/APLS dans l'opposition pro-Machar se sont poursuivis. Le 4 septembre, des responsables de l'APLS à Yei ont affirmé que l'opposition avait attaqué leurs bases d'Umbaci (comté de Yei), de Jambo et de Kaya (comté de Morobo). Le M/APLS dans l'opposition a réfuté ces allégations et accusé les forces gouvernementales d'avoir attaqué leur base d'Umbaci. À la mi-septembre, des heurts entre les deux forces ont entraîné des pertes civiles dans les zones de Mugwo et Morobo. De nouveaux affrontements ont été signalés à Kajo Kaji les 17 et 31 octobre. Le 18 octobre, le Front de salut national aurait attaqué une position du M/APLS dans l'opposition pro-Machar à Boori (comté de Liwolo), tuant trois soldats de l'opposition, et volé des fournitures militaires.

22. L'insécurité a également persisté à Djouba et alentour en raison de l'activité criminelle et du harcèlement de civils. Il y a eu un regain de tension inattendu à Djouba au début de novembre lorsque 200 hommes de l'APLS ont encerclé la résidence de l'ancien chef d'état-major de l'APLS Paul Malong à la suite d'un décret présidentiel portant désarmement de ses gardes du corps. Le 14 novembre, la Présidence a annoncé que Paul Malong avait accepté le désarmement de ses gardes du corps et que son assignation à résidence avait été levée afin qu'il puisse suivre un traitement médical dans un pays tiers. L'action de hauts dirigeants Dinka a contribué à désamorcer les tensions.

23. En Équatoria occidental, l'insécurité a persisté et la présence d'éléments de l'opposition a été signalée dans certaines zones. À Yambio, le 10 septembre, le

commandant du Mouvement de libération nationale du Soudan du Sud a été tué avec un nombre indéterminé de ses gardes du corps et des membres de sa famille par des membres des forces gouvernementales qui, dit-on, tentaient de l'arrêter. Dans le même temps, les agressions contre le personnel des organisations non gouvernementales ont augmenté : certains ont été victimes de vols à main armée en voyageant de Tamboura à Yambio les 25 et 26 septembre. Les locaux d'une organisation non gouvernementale ont également été pillés à Yeri le 26 septembre. Le 28 septembre, quatre civils auraient été enlevés et des tukuls (huttes) brûlés par des hommes armés au village de Mudubai. Le 7 octobre, le M/APLS dans l'opposition pro-Machar aurait attaqué la position de l'APLS à Lui (comté de Mundri est), poussant des civils à quitter les lieux par crainte de nouveaux affrontements. Les 16 et 20 octobre, des accrochages entre les deux forces ont eu lieu à Farasika et Bahr-Olo, sur la route de Maridi à Moundri. La présence de l'opposition ayant été signalée à Mvolo et à Moundri, l'APLS a continué de mobiliser ses forces à Gbudwe, Rumbek et Joubas. Le 27 octobre, les forces de l'opposition auraient tendu une embuscade à une patrouille de l'APLS au village d'Araka (comté de Maridi), blessant deux civils. Les 1er et 2 novembre, les deux forces se sont aussi affrontées à Kotobi et à Yeri, près de Mundri, provoquant des déplacements de civils.

Région de Bahr el-Ghazal

24. Le 26 septembre, un véhicule de l'APLS est tombé dans une embuscade au Bahr el-Ghazal occidental, près de Mangayat ; un soldat de l'APLS aurait été tué, deux auraient disparu et deux civils auraient été blessés. La MINUSS a effectué des patrouilles dans des zones situées au sud de la ville de Wau précédemment inaccessibles en raison de restrictions imposées par le Gouvernement. Le 28 septembre, il a été signalé que les villages situés le long de la route de Wau à Bisselia avaient été largement abandonnés, seules les forces de l'APLS étant encore à Bussere et à Taban, et que la zone située au-delà de Taban, comprenant Bazia, était sous le contrôle du M/APLS dans l'opposition pro-Machar. Le 12 octobre, une patrouille de la MINUSS allant à Baggari Payam a constaté que de nombreuses maisons étaient détruites et qu'il n'y avait aucun civil le long de la route de Wau à Baggari. L'APLS a maintenu ses positions à Bringi Boma mais le M/APLS dans l'opposition pro-Machar a affirmé contrôler la zone de Baggari. Le 18 octobre, des hommes armés ont attaqué un véhicule de l'APLS sur la route de Raga à Boro Medina, faisant huit morts et neuf blessés parmi les soldats de l'APLS.

25. Dans l'État de Ouarrap, l'opération de désarmement volontaire de la population civile menée par le Gouvernement s'est poursuivie à Tonj et Gogrial dans le cadre de l'état d'urgence décrété par le Président le 17 juillet. À Ajugo, le 3 septembre, des soldats de l'APLS auraient tué deux jeunes refusant de remettre leurs armes. Une organisation de la société civile et des notables ont signalé que des forces de l'APLS avaient harcelé et dépouillé des civils pendant l'opération de désarmement de la population civile dans les zones d'Aguok et Apuk. Le 10 novembre, le Gouvernement a prorogé de trois mois l'état d'urgence à Wau, Tonj, Gogrial et Aweil-Est afin de faciliter le processus de désarmement.

26. Dans les Lacs, il y a eu plusieurs incidents de sécurité impliquant des hommes armés le long des principaux axes routiers. Le 6 septembre, deux camions d'une organisation non gouvernementale internationale ont été pris en embuscade et dévalisés entre Cueicok et Patre (comté de Rumbek). Des coups de feu tirés sur un véhicule civil allant du comté de Wulu à Rumbek ont blessé quatre de ses passagers. Le 19 septembre, des hommes armés venant, dit-on, de Panyijar ont attaqué un véhicule allant de Chambe à Yirol, tuant un policier. Un véhicule d'une organisation non gouvernementale internationale allant de Rumbek à Aduel le 21 septembre et un

autobus public allant de Wulu à Rumbek le 30 septembre ont été pris en embuscade et dévalisés, ce qui s'est soldé par deux blessés parmi les passagers.

Conflits intercommunautaires

27. Les tensions intercommunautaires ont continuent de peser sur les conditions de sécurité, en particulier dans la région de Bahr el-Ghazal, où des vols de bétail, des meurtres par vengeance et des litiges fonciers ont été signalés. Les tensions entre sous-clans Dinka Agar se sont aggravées dans les Lacs, où les affrontements ont fait au moins 23 morts. Malgré le déploiement des forces de l'APLS, les violences intercommunautaires se sont poursuivies au Ouarrap, où des affrontements entre jeunes armés des communautés Kuac et Apuk, les 4 et 5 septembre, ont fait au moins 21 victimes. Les violences intercommunautaires entre des jeunes armés des comtés Kuac du nord et du sud ont également continué : des attaques meurtrières ont été signalées dans un village du comté d'Apuk sud et dans le comté d'Apuk ouest. Dans le Bahr el-Ghazal septentrional, des affrontements entre les Misseriya et les Dinka Malual le long de la frontière avec le Soudan, le 2 octobre, ont fait six morts et provoqué un déplacement de civils. Entretemps, dans l'Unité, un vol de bétail qui aurait été perpétré par des jeunes armés à Pakur (comté de Gany) a dégénéré, faisant 28 morts et 35 blessés.

IV. Situation humanitaire

28. La crise humanitaire a continué à s'aggraver en raison des effets du conflit armé, de la détérioration rapide de la situation économique, des inondations dans certaines régions du pays, des maladies, de la violence intercommunautaire et des déplacements. Quelque 4 millions de Sud-Soudanais ont été contraints de fuir leurs foyers : 1,9 million sont déplacés et 2,1 millions ont cherché refuge dans des pays voisins comme l'Éthiopie, le Kenya, l'Ouganda, la République centrafricaine, la République démocratique du Congo et le Soudan. Au 15 octobre, l'Ouganda, à lui seul, a accueilli plus d'un million de réfugiés sud-soudanais, dont une majorité de femmes et d'enfants. La crise des réfugiés au Soudan du Sud reste parmi les plus dynamiques des situations de réfugiés dans le monde.

29. Le 6 novembre, l'ONU a publié les conclusions du Cadre intégré de classification de la sécurité alimentaire pour la période allant de septembre 2017 à mars 2018. La saison des récoltes au Soudan du Sud a débuté en septembre 2017 avec 6 millions de personnes (56 % de la population totale) estimées se trouver en situation d'insécurité alimentaire grave, dont 40 000 classées dans la catégorie de celles en proie à la famine et à une catastrophe humanitaire au niveau des ménages (phase 5 du Cadre intégré) et 2 millions faisant face à une situation d'insécurité alimentaire d'urgence (phase 4 du Cadre intégré). Les gains enregistrés après récoltes d'octobre à décembre sont censés ramener le nombre de personnes en situation d'insécurité alimentaire grave à 4,8 millions, dont 25 000 en situation de catastrophe. Toutefois, un démarrage plus tôt que prévu de la période de soudure normale conduira probablement à classer un nombre de personnes estimé à 5,1 millions en situation d'insécurité alimentaire grave de janvier à mars 2018, dont 20 000 en situation de catastrophe. Environ 1,1 million d'enfants souffrent de malnutrition aiguë, dont près de 280 000, de malnutrition aiguë sévère.

30. Le conflit en cours et la saison des pluies ont accru la vulnérabilité aux maladies, et plus de 1,57 million de cas de paludisme et près de 2 500 décès qui y sont liés ont été signalés depuis janvier 2017. Plus de 77 500 personnes sont atteintes de paludisme chaque semaine, des enfants de moins de cinq ans pour la plupart. Depuis juin 2016, le Soudan du Sud fait face à l'épidémie de choléra la plus

dévastatrice qu'il ait connue depuis son accession à l'indépendance en 2011. Au total, 21 426 cas de choléra, dont 441 mortels avec un taux de létalité de 2,06 %, ont été signalés dans 26 comtés au 3 novembre. Selon les estimations, 1 070 cas de rougeole, dont 24 mortels, ont été signalés, les enfants de moins de cinq ans étant les plus touchés. Au 8 octobre, quelque 2 173 cas de kala-azar (leishmaniose viscérale), une maladie tropicale parasitaire mortelle, ont été signalés en 2017, avec 47 décès connexes et un taux de létalité de 2,2 %.

31. Outre les difficultés engendrées par les pluies et le mauvais état des routes, les hostilités ouvertes, les incidents liés à l'accès et les obstacles bureaucratiques continuent d'entraver l'acheminement de l'aide humanitaire. Le nombre de cas d'accès mensuels recensés était de 101 en septembre et 116 en octobre, dont 44 % et 57 %, respectivement, étaient imputables à des agents de l'État. Deux agents humanitaires ont été tués, ce qui porte le nombre total des agents humanitaires tués en 2017 à 19. Les affrontements et l'insécurité ont continué d'avoir des conséquences néfastes sur la fourniture en temps voulu de l'aide humanitaire, notamment en forçant les intervenants humanitaires à se réinstaller ailleurs pour de longues périodes. En septembre, au moins 89 agents humanitaires ont dû se réinstaller, entravant les opérations humanitaires. C'est ainsi que dans le comté de Koch (État de l'Unité), les partenaires ont été contraints de se déplacer et de suspendre les parachutages et les distributions de vivres suite à des informations faisant état d'insécurité, ce qui s'est fait au détriment de près de 25 000 personnes dans le besoin. Fait positif, après des négociations humanitaires actives, les partenaires humanitaires ont pu faire parvenir pour la première fois en près d'un an une aide vitale à plus de 12 000 personnes autour de Baggari en dehors de Wau dans l'État du Bahr el-Ghazal occidental et à environ 14 000 personnes dans le comté de Lainya en Équatoria central. La recherche d'une maximisation de la rente par les autorités s'est également poursuivie, notamment sous forme de demandes de paiements coûteux aux organisations internationales pour l'obtention de permis de travail.

32. Malgré ces difficultés, les opérations humanitaires au Soudan du Sud ont permis à plus de 4,7 millions de personnes de bénéficier d'aide et de protection depuis le début de 2017 contre 6,7 millions de personnes ciblées dans le besoin. Au 30 septembre, figuraient notamment parmi elles 4,6 millions de personnes qui ont reçu une aide alimentaire et des moyens de subsistance, plus de 2,1 millions de personnes qui ont pu avoir accès à des ressources en eau de meilleure qualité, près de 1,2 million de personnes qui ont bénéficié de services de protection humanitaire, plus de 600 000 personnes, dont 160 000 enfants, qui ont été traités contre la malnutrition, et 1 692 963 enfants âgés de 6 à 9 mois qui ont été vaccinés contre la rougeole.

33. Le Plan d'intervention humanitaire pour 2017 reste sous-financé, soit 30 % ou un manque à gagner de 500 millions de dollars par rapport au montant requis de 1,6 milliard de dollars.

V. Exécution des tâches prescrites par le mandat de la MINUSS

A. Protection des civils

34. La MINUSS a continué d'appliquer une stratégie de protection des civils à trois volets. Dans le cadre du premier volet (protection par le dialogue et engagement politique), mon Représentant spécial a usé de ses bons offices pour nouer des relations avec les autorités nationales et locales, y compris le Président, le

premier Vice-Président, les principaux ministères de tutelle et de hauts responsables militaires, ainsi qu'avec les autorités locales, dans les États du Bahr el-Ghazal occidental et du Jongleï. À ce titre, il a souligné qu'il incombait au Gouvernement de protéger les civils, et que les parties devaient respecter le cessez-le-feu et garantir un libre accès à la MINUSS et aux acteurs humanitaires. À Wau, il a discuté avec les responsables locaux de la manière précise dont la coopération avec la MINUSS et les partenaires humanitaires pourrait être améliorée afin d'instaurer un climat favorable au retour librement consenti des civils déplacés. La MINUSS a également organisé 28 ateliers au niveau infranational sur la gestion des conflits, la réconciliation, la cohésion sociale et la promotion du rôle des femmes et des jeunes dans la consolidation de la paix, dans le cadre desquels elle a engagé le dialogue avec 10 799 participants dont certains issus de ses sites de protection des civils, des fonctionnaires des États fédérés et des comtés, des chefs traditionnels, des représentants des jeunes et des femmes de l'ensemble du pays. Elle a continué d'apporter son appui à une commission frontalière des migrations pastorales établie entre les États d'Amadi, de Gok, des Lacs orientaux, des Lacs occidentaux et de Terakeka. Elle a aussi favorisé la concertation entre les chefs Murle à Kuron, en Équatoria oriental, grâce à une médiation du Conseil des Églises du Soudan du Sud, et à une conférence de dialogue des dirigeants et communautés Murle à Pibor, dans le Jonglei, afin de faire progresser dans la voie de la réconciliation intra-Murle. À Rumbek, la MINUSS a collaboré avec les autorités locales pour faciliter le dialogue entre les sous-clans impliqués dans le conflit à Rup et Kuei/Pakam. En outre, elle a tenu deux ateliers sur l'identité nationale à l'intention des parlementaires des États fédérés, des femmes et des jeunes et des chefs traditionnels et religieux à Bentiu.

35. Dans le cadre du deuxième volet (protection des civils menacés de violences physiques), au 9 novembre, la MINUSS a continué d'assurer la protection de 209 885 déplacés répartis sur six sites à cet effet, dont 112 140 à Bentiu, 38 113 à Djouba, 24 424 à Malakal, 651 à Melout, 2 532 à Bor et 32 025 à Wau. Une zone de protection temporaire située à Leer, dans le Sud de l'Unité, continue aussi d'abriter plus de 1 000 personnes déplacées. Afin de renforcer le caractère civil des sites, la MINUSS a maintenu des réunions hebdomadaires avec les responsables communautaires et institué des réunions-débats dans les sites de Bentiu, Malakal et Wau pour faire part des mesures correctives adoptées par la Mission suite aux incidents de sécurité et pour promouvoir la participation active de la communauté dans la lutte contre les activités criminelles.

36. La MINUSS a procédé à 216 perquisitions dans des sites de protection des civils, qui ont abouti à la confiscation d'articles prohibés tels que des armes, des munitions, des drogues illicites et des biens volés de l'Organisation. Au 14 novembre, un nombre total de 29 personnes soupçonnées d'avoir été les auteurs d'atteintes graves à la sécurité dans ces sites ont été retenues dans les centres de détention de la MINUSS à Bentiu, Djouba et Malakal. Au total, 366 cas de criminalité et d'atteinte à la sécurité ont été relevés dans les sites de protection au cours de la période considérée, le taux d'incidence le plus élevé ayant été signalé à Djouba (119 cas), suivi de Bentiu (107 cas) et Malakal (65 cas). Les cas d'atteinte à la sécurité les plus répandus sont l'agression (64) suivis du vol (45). Particulièrement préoccupante est l'augmentation sensible des atteintes graves à la sécurité à l'intérieur et autour du site de protection de la MINUSS à Bentiu, où des informations auraient fait état d'enlèvements présumés (les 6 et 13 septembre et 9 octobre), de vols (les 22 septembre, 10 et 11 octobre) et d'hommes armés tirant sur le site de protection (les 13 et 26 septembre). Ce dernier cas a fait un mort et trois blessés parmi les résidents. Le 15 octobre, la MINUSS a tenté d'empêcher cinq hommes armés de quitter le site de protection de Bentiu alors qu'ils essayaient de franchir le périmètre de sable. Lors d'une opération de perquisition ultérieure dans

le site, les Casques bleus de la MINUSS ont essuyé des tirs provenant des mêmes cinq hommes armés. Les soldats ont riposté, en blessant deux, qui ont par la suite succombé à leurs blessures. Face à cette situation, la MINUSS a intensifié ses patrouilles à l'intérieur et autour du site de protection, tout en travaillant avec les résidents pour améliorer la sécurité du site. Au cours de la même période considérée, le Gouvernement a convenu d'enquêter sur deux cas de violence sexuelle impliquant six suspects actuellement dans des centres de détention de la MINUSS et de déterminer s'il y a lieu d'engager des poursuites pénales au moyen du système de justice formelle.

37. La MINUSS a continué d'axer ses activités sur la dissuasion et l'atténuation des actes de violence contre les civils au-delà de ses sites de protection. Au cours de la période considérée, un total de 46 137 patrouilles ont été menées, notamment des patrouilles régulières à l'extérieur des sites de protection des civils à Djouba, Bentiu, Bor, Malakal et Wau. Le concept de zone exempte d'armes, en cours de mise en œuvre dans les sites de protection de Djouba, est actuellement présenté à Bentiu pour décourager l'incursion d'éléments criminels et l'infiltration d'armes dans les sites de protection. Elle a notamment continué de procéder à des déploiements et à des patrouilles systématiques, y compris des patrouilles pédestres intégrées composées de militaires, de policiers et de membres du personnel civil, afin d'évaluer la situation et de faciliter le dialogue avec les communautés d'accueil et les déplacés. La MINUSS a également organisé des patrouilles à Akobo contrôlé par le M/APLS dans l'opposition, dans le nord-est du Jongleï et tenu des discussions sur le rétablissement de sa présence dans la zone, en vue de dissuader et d'atténuer les conflits et de créer un cadre propice à l'aide humanitaire et au retour, à terme, des personnes déplacées. Dans les sites de protection des civils à Djouba, Bentiu, Malakal et Bor, des campagnes de sensibilisation ont rappelé aux femmes de respecter le calendrier des patrouilles régulièrement menées par des Casques bleus de la MINUSS chargées d'assurer leur sécurité lorsqu'elles vont ramasser du bois de chauffe, pour réduire les risques d'agression sexuelle.

38. Dans le troisième volet (mise en place d'un environnement protecteur), la MINUSS a continué de collaborer avec les autorités et les représentants de la société civile à l'échelle nationale et locale, notamment en organisant des réunions hebdomadaires sur la protection axées sur les tâches dans des sites de protection et en menant des campagnes de sensibilisation dans les zones sans protection des sites. La Mission, en coopération avec ses partenaires humanitaires, a facilité les visites des civils déplacés à Bor, disposés à regagner leur foyer. La Mission a également œuvré avec les acteurs humanitaires pour assurer le retour des civils déplacés du site de protection de Melut et discuté à Wau avec les autorités locales et les représentants des communautés pour élaborer un plan d'action visant à instaurer un environnement protecteur pour les retours. Dans le cadre des journées portes ouvertes sur les femmes, la paix et la sécurité, la MINUSS a tenu dans l'ensemble du pays des réunions consacrées à une série de recommandations sur la participation des femmes, la prévention des conflits, la protection des femmes et des filles contre la violence sexuelle et sexiste et l'amélioration des moyens de subsistance. La MINUSS, avec l'appui du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), a conduit une étude de viabilité pour évaluer les capacités existantes au sein du système judiciaire national en vue de promouvoir l'accès à la justice pour des crimes liés aux conflits, perpétrés contre des femmes et des enfants. Des informations préliminaires donnent à penser que des cadres juridiques et structurels adéquats existent pour soutenir la création d'une unité spécialisée chargée d'enquêter sur ces crimes et d'en poursuivre les auteurs. La MINUSS a également fourni une assistance technique au titre de l'élaboration d'un guide pratique financé par le PNUD à l'usage des enquêteurs et des procureurs nationaux et participé à un

atelier de sensibilisation organisé à l'intention de la police nationale sur les enquêtes et les poursuites dans les cas de violence sexuelle.

39. Le 25 octobre, le Service de la lutte antimines de l'ONU a entamé des opérations de déminage à Yei (Équatoria central), sur des terres affectées à la création d'une base opérationnelle supplémentaire de la MINUSS. Le Service a également remis des terres déminées à Bentiu (Haut-Nil), destinées à accueillir un site de regroupement de civils déplacés et de rapatriés, comme l'a demandé le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR). En collaboration avec la MINUSS, le Service de la lutte antimines a également accompagné des patrouilles conjointes dans l'Équatoria oriental, le Jonglei et le Bahr el-Ghazal occidental. Des équipes cynophiles de détection d'explosifs ont également été déployées à Bor et Wau en vue de renforcer les procédures de contrôle de la sécurité à l'entrée des locaux de la Mission et des sites de protection des civils.

B. Surveillance et enquêtes en matière de droits de l'homme

40. La situation en matière des droits de l'homme n'a cessé de se détériorer au Soudan du Sud. La poursuite des hostilités militaires continue d'avoir des répercussions sur les civils, qui ont fait l'objet d'assassinats aveugles ou ciblés, de violence sexuelle liée au conflit, de pillage et de destruction de leurs biens. Au cours de la période considérée, la MINUSS a enregistré la mort de 134 civils, dont 42 femmes, et recensé 79 blessés, dont 21 femmes, comme conséquence directe du conflit et des violences intercommunautaires. Les limitations inhérentes à l'environnement opérationnel, y compris le refus d'accès par les autorités, ont continué d'avoir des effets néfastes sur la capacité de la Mission d'enquêter sur les violations présumées des droits de l'homme et sur les atteintes à ces droits. En septembre, les équipes des droits de l'homme ont enregistré 12 cas de déni d'accès par des soldats de l'APLS à divers postes de contrôle.

41. Le Gouvernement et les forces d'opposition sont responsables de violations et d'atteintes présumées. C'est ainsi qu'au moins quatre civils auraient été tués par les forces progouvernementales à Adodo (Haut-Nil) lors des affrontements du 11 septembre. À Aburoc (Haut-Nil), des soldats progouvernementaux ont occupé un centre de femmes et trois écoles primaires qui abritaient des civils déplacés. La MINUSS a également relevé 16 cas de violences sexuelles liées au conflit dans le pays contre au moins 35 civiles, dont 14 enfants, entre août et octobre. Huit cas ont été attribués à l'APLS, quatre à la faction du M/APLS dans l'opposition favorable à Taban Deng, un au M/APLS dans l'opposition favorable à Machar et trois à des hommes armés non identifiés. À ce jour, aucune information n'indique que l'un quelconque de ces cas ait donné lieu à des poursuites.

42. Les conditions de détention dans les postes de police et les établissements pénitentiaires ne répondent pas aux normes internationales minimales en matière de droits de l'homme et restent donc un sujet de préoccupation. La pratique de la détention arbitraire et prolongée s'est poursuivie, avec des cas avérés de détention par l'APLS de civils dans des installations militaires dans les États de l'Équatoria occidental, et d'arrestation par les services nationaux de sécurité et par un gouverneur local de membres de l'Assemblée législative des comtés de Cueibet, de Gok et de Yirol-Est dans les Lacs, sans inculpation.

43. Les préoccupations relatives à l'administration de la justice au Soudan du Sud persistent. La MINUSS a répertorié 31 cas de peine de mort dont 20 à Wau, neuf à Renk et deux à Maban. Comme la plupart des accusés au Soudan du Sud ne sont pas dûment représentés par un avocat, y compris dans les affaires de condamnation à mort, les circonstances entourant l'imposition de la peine capitale suscitent des

inquiétudes au sujet du droit à un procès équitable et, donc, du respect des normes internationales. Le 8 septembre, l'Assemblée générale des magistrats et des juges a mis fin à la grève judiciaire déclenchée en mai, à la suite des assurances qui lui aurait été données, selon lesquelles ses revendications, y compris la révocation de 14 juges en vertu du décret présidentiel du 12 juillet, seraient examinées. Au moins 74 juges ont repris leurs fonctions. À ce jour cependant, aucun de 14 juges révoqués n'a été réintégré. En outre, l'un des juges affectés a déposé une requête auprès de la Cour de justice de l'Afrique de l'Est, le 13 septembre, pour contester la légalité de la destitution. Du 25 octobre au 1er novembre, le Tribunal spécial créé pour juger les personnes accusées d'avoir commis divers crimes et violations des droits de l'homme au complexe de l'hôtel Terrain en juillet 2016 a tenu ses audiences à huis clos, que la MINUSS et d'autres observateurs ont continué de suivre pour veiller au respect des normes nationales et internationales en matière de droits de l'homme. Les victimes auraient déposé devant le Tribunal, en personne et d'autres par vidéo. Le suspect le plus gradé dans cette affaire serait mort en détention le 20 octobre des suites d'une maladie. Les audiences se sont poursuivies en novembre avec les 11 autres soldats accusés.

44. Le 16 octobre, l'Assemblée législative nationale de transition a voté à l'unanimité en faveur de la ratification du Protocole à la Charte africaine des droits de l'homme et des peuples relatif aux droits de la femme en Afrique. Le Soudan du Sud a adhéré à la Convention le 24 janvier 2013. Le vote requiert l'approbation du Président.

45. Au cours de la période à l'étude, la MINUSS a continué de mener des campagnes de sensibilisation et des séances de formation sur les droits de l'homme à l'intention de plus de 4 510 personnes, dont 1 951 femmes. C'est ainsi que, du 20 septembre au 14 octobre, la MINUSS a organisé des manifestations de sensibilisation du public à Djouba, dans le but de réduire la polarisation ethnique et de promouvoir la cohésion sociale.

46. Entre le 4 et le 8 septembre, les membres de la Commission des droits de l'homme au Soudan du Sud créée par le Conseil des droits de l'homme se sont rendus à Djouba et dans plusieurs localités de l'Équatoria oriental et ont rencontré des responsables gouvernementaux ainsi que des représentants de la société civile et de la communauté diplomatique. Un dialogue interactif sur la situation des droits de l'homme au Soudan du Sud a été tenu le 18 septembre, lors de la trente-sixième session du Conseil des droits de l'homme. Le secrétariat de la Commission des droits de l'homme, situé à Djouba, y appuie les travaux de la Commission.

47. Au cours de la période considérée, l'Équipe spéciale de surveillance et d'information a recensé 99 cas de violations graves touchant 1 682 enfants (1 007 garçons, 653 filles et 22 individus de sexe indéterminé), dont 44 sont avérés. Les cas signalés concernent des meurtres, des mutilations, le recrutement et l'utilisation d'enfants et des attaques contre des écoles et des hôpitaux et leur usage à des fins militaires. Au total, 16 écoles restent occupées et sont utilisées à des fins militaires et quatre centres de santé ont été attaqués et pillés par des groupes armés. L'ONU a continué de faire campagne à différents niveaux pour que les acteurs armés libèrent les lieux. La MINUSS et le Fonds des Nations Unies pour l'enfance ont poursuivi le dialogue avec les parties au conflit sur des mesures de protection de l'enfance et appuyé l'action de la Commission nationale de désarmement, de démobilisation et de réintégration visant à contrôler et à vérifier le cas d'enfants qui seraient affiliés à des groupes armés à Yambio, dans l'Équatoria occidental. En outre, la MINUSS a organisé quatre séances de formation sur la protection de l'enfance à l'intention du personnel de l'APLS, dont ont bénéficié 258 officiers,

dont 16 femmes, ainsi que 24 autres séances, à l'intention de 1 502 participants (dont 155 femmes), membres de son personnel et de la société civile.

C. Instauration de conditions propices à l'acheminement de l'aide humanitaire

48. La MINUSS a continué d'assurer la protection des partenaires humanitaires afin de faciliter l'acheminement de l'aide humanitaire aux populations dans l'ensemble du Soudan du Sud. Elle a également amélioré l'état des principaux axes d'approvisionnement, permettant ainsi aux intervenants humanitaires d'acheminer l'aide jusque dans les zones reculées. À la mi-septembre, en réponse aux événements survenus à Adodo, au sud d'Aburoc, dans le Haut-Nil, elle a coordonné la protection armée de l'évacuation des travailleurs humanitaires d'Aburoc jusqu'à Malakal puis a mené des patrouilles aériennes régulières à Kodok et Aburoc pour évaluer si les conditions de sécurité permettaient le retour des intervenants humanitaires et manifester sa présence afin de promouvoir la sécurité des acteurs humanitaires présents sur place. À la mi-octobre, la Mission a mené des patrouilles et des opérations de protection armée de longue durée visant à permettre l'acheminement de l'aide humanitaire dans la zone de Magwe et le long de la route menant de Magwe à Torit, au sud-est de Djouba, ce qui a contribué à renforcer la sécurité.

49. Pendant la période considérée, le Service de la lutte antimines de l'ONU a enlevé et détruit un engin non explosé découvert dans la base de la MINUSS à Pibor et fourni à la Mission des conseils techniques sur les travaux de génie prévus le long de la route reliant Djouba à Yei. À la demande des intervenants humanitaires, les engins explosifs ont été détruits à Kodok et Aburoc, dans le Haut-Nil. Le Service de la lutte antimines a déployé 27 équipes de lutte antimines pour inspecter et déminer les routes, les pistes d'atterrissage et les sites d'atterrissage pour hélicoptères, ce qui a amélioré la sécurité et l'accès humanitaire. En outre, une superficie totale de 678 912 m² a été déminée et restituée ; 2 466 engins explosifs et 2 990 armes légères et munitions ont été retirés et détruits.

D. Appui à la mise en œuvre de l'Accord de paix

50. La mise en œuvre de l'Accord de paix a peu progressé. Mon Représentant spécial a exercé ses bons offices pour promouvoir la pleine application de l'Accord de paix et insisté sur l'importance du forum de haut niveau pour la revitalisation organisé sous l'égide de l'IGAD, notamment grâce à la tenue régulière de réunions avec le Président Kiir et des dirigeants nationaux à Djouba, ainsi qu'avec des acteurs étatiques et locaux. Il a également tenu plusieurs réunions bilatérales directes avec des représentants des principaux donateurs et des États Membres à New York, en marge de l'Assemblée générale, afin de mettre davantage en lumière la situation actuelle sur le terrain, et a notamment pris la parole lors d'une réunion de haut niveau organisée par le Bureau de la coordination des affaires humanitaires. Il a en outre fait un exposé lors de la réunion du Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine, où il a réaffirmé l'appui apporté par l'ONU aux initiatives régionales menées en faveur de la paix. La MINUSS a également continué d'appuyer les travaux de la Commission mixte de suivi et d'évaluation en facilitant la tenue d'un forum visant à harmoniser les positions des partenaires internationaux en prévision des séances plénières de la Commission et en participant aux comités de travail de celle-ci.

51. La MINUSS a continué d'appuyer les activités du Mécanisme de surveillance du cessez-le-feu et du suivi de l'application des dispositions transitoires de sécurité en assurant une protection armée, en facilitant les déplacements des 16 équipes de surveillance et de vérification du Mécanisme et en participant aux patrouilles intégrées lors des visites sur le terrain. La MINUSS a également fourni un appui à la planification du redéploiement des équipes de surveillance et de vérification et déployé des officiers de liaison de ses composantes militaire, police et sécurité au Centre d'opérations conjoint créé à Djouba en octobre 2017, qui ont pour mission de coordonner les activités des forces de sécurité dans un rayon de 25 km autour de Djouba.

52. Pour appuyer la création d'une police mixte intégrée, la MINUSS a continué de coopérer avec l'équipe de gestion mixte composée d'agents de la Police nationale sud-soudanaise et de membres de la faction du M/APLS dans l'opposition pro-Taban Deng. Sur les 1 230 recrues de la police mixte intégrée qui ont obtenu leur diplôme en juin, 917 (dont 174 femmes) ont suivi jusqu'au bout la formation organisée avec l'appui de la police des Nations Unies, en coopération avec le PNUD, et ont été déployées dans neuf zones à Djouba. Le personnel de police des Nations Unies a apporté un appui consultatif aux recrues nouvellement déployées et fourni des cours de rattrapage aux 336 autres officiers conformément à la politique de diligence voulue en matière de droits de l'homme.

53. La mise en place des mécanismes de justice transitionnelle prévus au chapitre V de l'Accord de paix a également peu progressé. En septembre, le comité technique créé pour appuyer la création de la Commission vérité, réconciliation et apaisement a lancé des activités de sensibilisation et commencé à diffuser des messages dans les médias, y compris dans les langues locales. Du 16 au 21 octobre, avec l'appui logistique et technique de la MINUSS, le comité technique a mené des campagnes de sensibilisation à Bentiu, Leer, Yei, Moundri, Aweil, Kuacjok et Renk pour mieux faire connaître le mandat de la Commission. Le Ministre de la justice et des affaires constitutionnelles a soumis à l'approbation du Conseil des ministres des projets d'instruments juridiques en vue de la création du Tribunal mixte pour le Soudan du Sud. Le Conseil des ministres n'a pas encore approuvé ces instruments.

54. L'Organisation des Nations Unies a commencé à mettre en œuvre un projet commun à l'appui des efforts de réconciliation aux niveaux national et communautaire, qui a reçu une contribution financière de 3 millions de dollars du Fonds pour la consolidation de la paix. La mise en œuvre du projet est étroitement coordonnée avec les activités menées aux échelons national, régional et international.

VI. Effectifs de la Mission et état d'avancement du déploiement des contingents

55. Au 12 novembre, l'effectif civil de la MINUSS se composait de 2 663 personnes, dont 878 agents recrutés sur le plan international (dont 225 femmes, soit 26 %), 1 385 agents recrutés sur le plan national (dont 195 femmes, soit 14 %) et 400 Volontaires des Nations Unies (dont 126 femmes, soit 32 %).

56. À la même date, la Mission comprenait 1 667 policiers sur les 2 101 autorisés, dont 614 policiers hors unités constituées (dont 115 femmes, soit 19 %), 987 membres d'unités de police constituées (dont 133 femmes, soit 13 %) et 66 agents de l'administration pénitentiaire (dont 18 femmes, soit 27 %). On attend l'arrivée

d'une unité de police constituée ghanéenne de 170 agents à Wau et le déploiement d'une unité rwandaise entièrement féminine à Djouba en février 2018.

57. Pendant la période considérée, l'effectif militaire se composait de 12 933 personnes, parmi lesquelles 159 officiers de liaison (dont 8 femmes, soit 5 %), 357 officiers d'état-major (dont 28 femmes, soit 7 %) et 12 417 membres des contingents (dont 424 femmes, soit 3 %).

58. Pour l'heure, sur un effectif autorisé de 4 000 soldats de la force de protection régionale, 742 ont été incorporés, dont 11 des 55 éléments affectés au quartier général, l'intégralité du bataillon de l'unité du génie bangladaise et du bataillon népalais à capacité d'intervention rapide ainsi que les détachements précurseurs des bataillons d'infanterie éthiopiens et rwandais.

59. La MINUSS a continué de mettre en œuvre un programme de déontologie et de discipline mettant l'accent sur la nouvelle stratégie et les dispositions spéciales visant à prévenir l'exploitation et les atteintes sexuelles décrites dans le rapport du Secrétaire général (A/71/818 et A/71/818/Corr. 1). La MINUSS a organisé des séances d'information à l'intention de tous les membres du personnel afin notamment de leur faire prendre connaissance de la nouvelle stratégie, en insistant sur la politique de tolérance zéro, sur le fait que rien ne saurait excuser l'exploitation et les atteintes sexuelles et qu'il ne serait pas donné de deuxième chance. Pendant la période considérée, la MINUSS a enregistré 15 allégations de non-respect de la déontologie et de la discipline, portant ainsi à 107 le nombre total d'allégations non vérifiées. En outre, la MINUSS a continué de procéder à des évaluations des risques et mis en place des mécanismes de plainte de proximité pour donner aux membres des communautés locales un moyen de dénoncer des actes présumés d'exploitation et d'atteintes sexuelles et d'autres fautes graves mettant en cause le personnel des Nations Unies. Le responsable chargé par la MINUSS de défendre les droits des victimes et de centraliser toutes les activités y relatives a également continué de coordonner l'appui de la Mission aux victimes d'exploitation et d'atteintes sexuelles.

VII. Violations de l'accord sur le statut des forces et du droit international humanitaire et atteintes à la sécurité du personnel des Nations Unies

60. Au cours de la période considérée, la MINUSS a enregistré 47 violations de l'accord sur le statut des forces. Un incident particulièrement préoccupant s'est produit à Djouba le 21 septembre : des agents du Service national de sécurité ont arrêté à un poste de contrôle un convoi de la MINUSS qui retournait à la base de Tomping, près de l'aéroport international de Djouba, et lui ont ordonné de se rendre à la Maison des Nations Unies, l'autre base de la Mission à Djouba. Alors que les membres de la Mission essayaient de dialoguer, plus de 100 agents du Service national de sécurité ont encerclé le convoi, agressé le commandant de la MINUSS, et dégainé leurs armes. Le lendemain matin, le même convoi a été arrêté par des agents du Service national de sécurité au même endroit. À la suite de l'intervention de hauts responsables de la Mission et du gouvernement, le convoi de la MINUSS a été autorisé à se rendre à la base de Tomping plus tard dans la journée. Dans une lettre adressée au commandant de la force de la MINUSS datée du 26 septembre, le Ministre de la défense a présenté ses excuses pour l'agression physique du commandant du contingent et a indiqué que le Ministère enquêterait sur l'incident.

61. En tout, on a enregistré 30 cas de restrictions de la circulation imposées à des opérations de la MINUSS ; neuf cas d'entrave à l'exécution des tâches prévues dans

le mandat de la MINUSS, en particulier celle qui consiste à surveiller la situation relative aux droits de l'homme et à faire rapport à ce sujet et cinq nouvelles arrestations et mises en détention de personnel de la Mission. Quatre des cinq agents de la Mission ont été libérés dans la journée tandis que le cinquième est resté en détention pendant deux jours durant lesquels il a dit avoir subi des mauvais traitements. Le sort de deux membres du personnel arrêtés en 2014 reste inconnu. Malgré de multiples demandes adressées au plus haut niveau du gouvernement, la Mission n'a pas été autorisée à leur rendre visite depuis 2015.

62. Conformément à la tendance observée dans les précédents rapports, de nouveaux cas de violations de l'obligation de faciliter l'entrée au Soudan du Sud ont également été enregistrés, ce qui a entravé le déploiement de nouveaux officiers d'état-major de la MINUSS. En outre, 27 membres du personnel de la Mission nouvellement recrutés ont été obligés, à leur arrivée à l'aéroport International de Djouba, de s'acquitter de frais de visa auprès d'agents de la Direction nationale de la citoyenneté, des passeports et de l'immigration. Par ailleurs, neuf agents et sous-traitants de la MINUSS ont rapporté qu'ils avaient été harcelés, menacés ou agressés ; trois cas avérés et une tentative de fouilles des véhicules de la Mission ont été signalés ; et à trois reprises les biens de la MINUSS ont été saisis ou confisqués. Tous ces incidents ont entraîné des perturbations et des retards des opérations de la Mission.

63. Six incidents signalés concernaient l'APLS dans l'opposition pro-Machar. Il s'agissait dans trois cas (deux dans le Haut-Nil et un au Jongleï) d'entraves à la liberté de circulation et, dans les trois autres, de non-respect de l'inviolabilité des locaux de la MINUSS.

64. La Mission continue d'informer le Gouvernement de ces violations par voie de notes verbales et en s'entretenant directement avec les fonctionnaires compétents. Elle continue également de lui communiquer un relevé mensuel des cas de violations.

65. La Mission des Nations Unies au Soudan du Sud a continué de mettre en œuvre des mesures de gestion des risques de sécurité pour prévenir et atténuer les menaces pour leur personnel, leurs locaux et leurs biens. Ces mesures comprenaient le renforcement de la protection physique des locaux des Nations Unies, l'utilisation de systèmes d'alerte et de systèmes améliorés de localisation du personnel, le resserrement de la coopération, la mise en commun d'informations et le maintien de contacts avec les services de sécurité du Gouvernement. Ces mesures de sécurité sont conçues pour améliorer les capacités d'alerte rapide et permettre une intervention rapide et efficace en cas d'incident.

66. Pour favoriser une meilleure compréhension du mandat de la MINUSS, la Mission a renforcé sa stratégie de communication et de sensibilisation en diffusant un plus grand nombre de contenus multimédias et en dialoguant davantage avec la population locale, en insistant notamment sur le soutien actif qu'apportent les soldats de la paix afin de bâtir une paix durable et de protéger les civils. Les émissions quotidiennes et hebdomadaires diffusées sur Radio Miraya, la station de radio de la Mission, ont continué de promouvoir le dialogue national et local et les initiatives de paix dans tout le Soudan du Sud.

VIII. Aspects financiers

67. Dans sa résolution 71/308, l'Assemblée générale a ouvert un crédit d'un montant de 1 071 000 000 dollars destiné à financer le fonctionnement de la Mission pour l'exercice allant du 1er juillet 2017 au 30 juin 2018. Au 10 novembre

2017, le montant des contributions non acquittées au Compte spécial de la MINUSS s'élevait à 120,5 millions de dollars. À la même date, le montant total des contributions statutaires non acquittées au titre de l'ensemble des opérations de maintien de la paix s'établissait à 1 812,9 millions de dollars. Le remboursement des dépenses afférentes aux contingents et aux unités de police constituées a été effectué pour la période allant jusqu'au 31 août 2017, tandis que le remboursement des dépenses afférentes au matériel appartenant aux contingents a été effectué pour la période allant jusqu'au 30 juin 2017, conformément à l'échéancier trimestriel.

IX. Observations et recommandations

68. La revitalisation du processus de paix au Soudan du Sud devient d'autant plus urgente que ce conflit, qui n'a épargné aucune région du pays, entre dans sa cinquième année. Comme le montre le présent rapport, la situation politique et les conditions de sécurité évoluent de telle manière qu'elles entravent les efforts qui sont menés aux échelons régionaux et internationaux afin de faciliter le règlement de la crise. Dans les régions stratégiques du pays (Haut-Nil et Équatoria), les hostilités entre les forces de l'APLS et celles du M/APLS dans l'opposition pro-Machar persistent ; dans la région de Bahr el-Ghazal et à Djouba, la capitale, la violence intercommunautaire et les tensions croissantes au sein du Gouvernement et entre ses élites ont des conséquences négatives sur les conditions de sécurité. Le Gouvernement poursuit son initiative de dialogue national et dans le même temps, applique de manière sélective certains chapitres de l'Accord de paix. La détermination du Gouvernement à organiser des élections à la fin de la transition est plus inquiétante encore. Par ailleurs, l'économie est en crise, les besoins humanitaires s'accentuent et les civils continuent d'être exposés à des niveaux de violence et d'atrocités insoutenables.

69. Étant donné que les parties ne sont manifestement pas disposées à renoncer à leurs avancées militaires sur le terrain, malgré les appels répétés des autres pays de la région et de la communauté internationale, je crains que l'on doive s'attendre à davantage de violences et de troubles à l'approche de la saison sèche et à ce que les luttes politiques soient ravivées par la perspective de la fin de la transition en 2018 et de la tenue des élections voulues par le Gouvernement. De nouvelles hostilités et dissensions politiques provoqueront immanquablement davantage de souffrances humaines. Je demande donc une nouvelle fois à toutes les parties prenantes sud-soudanaises de souscrire pleinement au processus de revitalisation, de cesser toutes les hostilités, d'engager un dialogue ouvert, transparent et constructif et de faire les compromis nécessaires pour parvenir à une paix durable dans le pays. Comme on a déjà pu le constater ces quatre dernières années, seule une solution politique associant toutes les parties permettra aux sud-soudanais de retourner dans leurs foyers, de retrouver leurs moyens de subsistance, de connaître une paix durable, d'accéder au développement et de vivre dans la dignité.

70. C'est avec cette terrible perspective à l'esprit qu'en septembre, en marge de l'Assemblée générale, j'ai organisé un événement de haut niveau sur le Soudan du Sud, coanimé par l'Autorité intergouvernementale pour le développement et l'Union africaine, afin de convenir de mesures collectives visant à appuyer la revitalisation du processus politique au Soudan du Sud. J'ai trouvé encourageant que l'Union africaine ait appelé les pays de la région à parler d'une seule voix et exprimé l'intention d'envisager des mesures de rétorsion contre ceux qui tentent de faire échouer le processus de paix. Je tiens également à saluer les efforts déployés par les ministres de l'Autorité intergouvernementale pour le développement afin de mobiliser toutes les parties avant le forum de haut niveau pour la revitalisation. Cette unité d'action est encourageante, mais il reste encore beaucoup à faire si nous

voulons poursuivre une stratégie coordonnée afin de faire en sorte que le Soudan du Sud amorce un changement de trajectoire. Sous la direction de mon Représentant spécial au Soudan du Sud et de mon Envoyé spécial basé en Éthiopie, l'ONU reste déterminée à collaborer avec toutes les parties prenantes sud-soudanaises, et à appuyer les efforts de l'Union africaine, de l'Autorité intergouvernementale pour le développement et d'autres partenaires régionaux et internationaux, afin de parvenir à un règlement pacifique du conflit. Je demande instamment au Conseil de sécurité d'agir de même, en utilisant tous les moyens dont il dispose pour appuyer la cessation immédiate de ce conflit.

71. Je suis horrifié par les conséquences effroyables que ce conflit a sur la population civile. Les partenaires humanitaires ont œuvré avec détermination et sans relâche pour fournir une assistance et une protection vitales à au moins 4,7 millions de personnes en 2017. Toutefois, les conditions de travail des agents humanitaires sont de plus en plus difficiles à cause de l'insécurité. Les installations et les fournitures humanitaires sont régulièrement pillées et vandalisées, et les acteurs humanitaires sont de plus en plus souvent victimes de violences et de vols à main armée. Au moins 86 agents humanitaires ont été tués en Soudan du Sud depuis décembre 2013, dont 19 pour la seule année 2017. J'appelle toutes les parties à cesser immédiatement d'attaquer les acteurs humanitaires et à leur permettre de circuler sans entrave et en toute sécurité dans tout le pays, afin d'éviter une situation de famine et de veiller à ce que l'assistance vitale soit apportée aux populations vulnérables.

72. Je suis encouragé de constater que la MINUSS a encore intensifié ses patrouilles actives dans les zones touchées ou risquant d'être touchées par un conflit pour protéger les civils contre la violence physique et mettre en place un environnement protecteur. Dans le même temps, la Mission et ses partenaires humanitaires continuent de se heurter à de nombreux problèmes de sécurité, y compris le harcèlement et l'obstruction des patrouilles. Je me félicite de la poursuite du déploiement de la force de protection régionale, ce qui permettra de renforcer la capacité de la MINUSS et de libérer les soldats de la paix de la Mission de manière à ce qu'ils puissent continuer d'étendre leur présence, notamment dans les Équatorias. À cet égard, j'exhorte une nouvelle fois les pays fournisseurs de contingents à envoyer rapidement les renforts dont la MINUSS a cruellement besoin pour s'acquitter efficacement de son mandat. De même, j'appelle le Gouvernement à respecter les engagements qu'il a pris d'éliminer les obstacles et autres violations de l'Accord sur le statut des forces, pour faciliter les opérations de la MINUSS, y compris le déploiement rapide de l'effectif total autorisé de la force de protection régionale, et leur garantir globalement, ainsi qu'aux opérations des organismes humanitaires, un accès sans entrave.

73. La situation des droits de l'homme dans le pays continue d'être très préoccupante. Les exécutions extrajudiciaires de civils, les arrestations et détentions arbitraires, la violence sexuelle liée au conflit et la violence sexiste, la répression des médias et le harcèlement des opposants politiques se poursuivent sans relâche. Ces violations doivent cesser et des mesures concrètes doivent être prises pour amener les auteurs à répondre de leurs actes, notamment par la mise en place de mécanismes de justice transitionnelle envisagés dans l'Accord de paix.

74. Le Conseil de sécurité doit examiner la prorogation du mandat de la MINUSS, et étant donné que l'examen stratégique de la MINUSS est actuellement en cours, je recommande que le mandat actuel de la Mission soit prorogé de deux mois pour permettre l'achèvement de l'examen et votre analyse de ses recommandations.

75. Je tiens à exprimer ma sincère gratitude au personnel de la MINUSS qui sous la conduite de mon Représentant spécial, David Shearer, continue de travailler avec

courage pour protéger des centaines de milliers de civils, sauvegarder les droits de l'homme, faciliter le travail des agents humanitaires qui s'inscrit dans le cadre de l'acheminement d'une aide qui fait cruellement défaut et promouvoir un processus politique ouvert à tous. Je remercie tout particulièrement les pays fournisseurs de contingents ou de personnel de police qui ont apporté à la Mission le personnel en tenue et les moyens dont elle avait besoin. Je tiens également à rendre hommage au courage et au dévouement exceptionnels dont font preuve l'équipe de pays des Nations Unies et les organisations non gouvernementales partenaires pour apporter à la population une assistance humanitaire vitale, dans des conditions de plus en plus difficiles. Je tiens en outre à remercier mon Envoyé spécial, Nicholas Haysom, de son appui au processus de paix au niveau régional, et je salue les efforts déployés par l'Union africaine, l'IGAD et la Commission mixte de suivi et d'évaluation au titre de leur collaboration avec l'ONU pour aider le peuple sud-soudanais à réaliser les aspirations de paix et de sécurité qu'il nourrit de longue date.


UNMISS
November 2017
RPF (Juba)
BANGLADESH
HR NEPAL
ETHIOPIA 3
RWANDA 3
HQ Sector West
BANGLADESH (-)
CHINA (-)
CHINA
INDIA
MP CAMBODIA
FPU GHANA 2
NEPAL 1
INDIA
BANGLADESH
INDIA
CHINA
FSHQ FORWARD HQ
MONGOLIA (-)
GHANA (-)
U.K.
U.K.
INDIA
INDIA
MP CAMBODIA
FPU GHANA 1
MONGOLIA
HQ Sector North
RWANDA 2 (-)
INDIA 1 (-)
ETHIOPIA 2
RWANDA
U.K. (-)
INDIA
INDIA
INDIA
BANGLADESH
MP CAMBODIA
FPU RWANDA 1
INDIA 1
INDIA 1
RWANDA 2
INDIA 1
GHANA
NEPAL 1 (-)
INDIA
CHINA
MP CAMBODIA
HQ Sector East
ETHIOPIA 2 (-)
INDIA 2 (-)
KOREA (ROK)
SRI LANKA
SRI LANKA
INDIA
MP CAMBODIA
FPU NEPAL 2
FHQ UNMISS
HQ Sector South
CHINA
ETHIOPIA 1
RWANDA 1 (-)
NEPAL 2 (FRB) (-)
RWANDA
BANGLADESH
INDIA
BANGLADESH
INDIA
MP CAMBODIA
FPU NEPAL 1
FPU RWANDA 2
INDIA 2
RWANDA 1
NEPAL 2
INDIA
RWANDA 1
INDIA
SUDAN
SOUTH SUDAN
ETHIOPIA
CENTRAL AFRICAN REPUBLIC
DEM. REP. OF THE CONGO
UGANDA
KENYA
UPPER NILE
UNITY
WARRAP
NORTHERN BAHR EL GHAZAL
WESTERN BAHR EL GHAZAL
LAKES
JONGLEI
WESTERN EQUATORIA
CENTRAL EQUATORIA
EASTERN EQUATORIA
Ed Damazin
Renk
Umm Barbit
Melut
Paloich
Bunji
Boing
Pariang
Abyei
Mayom
Bentiu
Malakal
Abwong
Nasser
Kigille
Raga
Aweil
Kuacjok
Leer
Adok
Deim Zubeir
Wau
Wakela
Tonj
Akobo
Bo River Post
Rafili
Rumbek
Akot
Jonglei
Pibor
Ukwaa
Bor
Boli
Towot
Lowelli
Tambura
Li Yubu
Ezo
Yambio
Terakeka
Bunduqiya
Juba
Kapoeta
Torit
Yei
Kajo Keji
Lofusa
Administrative boundary
Kenamuke Swamp
Kobowen Swamp
Lotagipi Swamp
L. Turkana (L. Rudolf)
White Nile
Albert Nile
Jur
Lol
Pongo
Sobat
Omo
Abay
Dinder
National capital
State (wilayah) capital
Town
Major airport
International boundary
UNMISS operational northern limit*
State (wilayah) boundary
Sector boundary
Abyei region**
Main road
Railroad
* Final boundary between the Republic of the Sudan and the Republic of South Sudan has not yet been determined.
** Final status of the Abyei area is not yet determined.
The boundaries and names shown and the designations used on this map do not imply official endorsement or acceptance by the United Nations.
0 100 200 km
0 100 mi
Map No. 4456 Rev. 30 UNITED NATIONS
November 2017
Department of Field Support
Geospatial Information Section (formerly Cartographic Section)